DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

N° 15.072

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux Mille Quinze, le 21 mai, à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

Le 15 mai 2015

Le 15 mai 2015

<u>ETAIENT PRÉSENTS</u>: M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, Mme Eva ROY, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, Mme Dominique BERGEROT, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. Daniel COASSIN, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Florence DEAU, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Bernard GIRAUD, Mme Thérèse GORDON'S, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Alain LARRAIN, Mme Nancy LEFÈBVRE, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Thierry ROGISTER, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRÉSENTÉS: Mme Eliane CIRAUD-LANOUE représentée par Didier QUENTIN

M. Michel SERVIT représenté par Eva ROY

M. René-Luc CHABASSE représenté par M. Pierre PAPEIX M. Jean-Paul CLECH représenté par Bernard GIRAUD M. Gilbert LOUX représenté par Patrick MARENGO

ETAIENT ABSENTS-EXCUSÉS: Mme Marie-Claire SEURAT, M. Yannick PAVON

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26 Nombre de votants : 31

Mme Florence DEAU a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET: Attribution d'une subvention et approbation de la convention d'objectifs à conclure entre la Ville de Royan et l'Association « Amicale du Personnel Communal de la Ville de Royan »

pour l'année 2015

RAPPORTEUR: Mme LEFEBVRE

VOTE: UNANIMITE

Par une délibération n°15.022 en date du 9 mars 2015, le Conseil Municipal a attribué une subvention de 13.000 € (treize mille euros), au profit de l'Association « Amicale du Personnel communal de la Ville de Royan », pour l'année 2015.

La Commission « Social – Familles » a proposé d'attribuer une subvention complémentaire de 12 517 € (douze mille cinq cent dix-sept euros) à l'Association « Amicale du Personnel communal de la Ville de Royan », portant la subvention totale à 25 517 € (vingt-cinq mille cinq cent dix-sept euros).

Cette subvention étant supérieure à la somme de 23.000 euros, il est nécessaire, conformément à la loi numéro 2000-321 du 12 avril 2000, de conclure une convention d'objectifs avec l'Association « Equilibre ».

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'attribuer cette subvention complémentaire, d'approuver la convention d'objectifs à conclure avec l'Association « Amicale du Personnel communal de la Ville de Royan » et d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à la signer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le projet de convention,
- Vu l'avis de la Commission « Social Familles »
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'attribuer une subvention complémentaire de 12 517 € (douze mille cinq cent dixsept euros) à l'Association « Amicale du Personnel communal de la Ville de Royan », portant la subvention totale à 25 517 € (vingt-cinq mille cinq cent dix-sept euros).
- d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec l'Association « Amicale du Personnel communal de la Ville de Royan ».
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer la convention d'objectifs.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme, Certifié exécutoire Compte tenu de l'accomplissement des formalités légales le 26 mai 2015

Pour le Député-Maire, Et par délégation Le Premier Adjoint Patrick MARENGO